Procès-verbal du vendredi 11 septembre 2026 pour la réunion préparatoire du forum-apérétif du vendredi 18 septembre 2026

Date de convocation : vendredi 04/09/2026
Heure et début de la séance : 20h00
Lieu de la séance : Mairie de JUSSECOURT-MINECOURT
Nombre de conseillers en exercices : 11
Nombres de conseillers présents :7
Nombre de conseillers excusés : 2
Nombre de conseillers non excusés : 2
Nombre de votants : 7 (aucune délibération n'a été faite, aucun vote)

Membres présents :
- Mme Wirbel Vivianne
- Mme Marcilly Andréa
- Mr Guyot Morgann
- Mme Senan Bernadette
- Mr Henriot Paul
- Mme Duffourg Lydie
- Mr Kozak Michel

Membres absents :
- Mr Sumzer Franck, absent excusé
- Mme Bouché-Pargny Sandrine, absente excusée
- Mr Waligunda Cédric, absent non excusé
- Mr Dimnet Jacky, absent non excusé

Secrétaire de séance : Mme Senan Bernadette

Ordre du jour :
Organisation du forum-apéritif du vendredi 18 septembre, 18h30, pour présenter nos commissions aux habitants et les inciter à s'investir à nos côtés.
1 : Présentation de la démarche et du rôle de chacun le jour J.
2 : Attribution des tables/stands de présentation par commission.
3 : Explication des fiches thématiques de chaque commission.
4 : Logistique de la soirée (installation, buffet, organisation)

Déroulement de la séance :
- Mme le Maire demande s'il y a un volontaire pour être secrétaire de séance. Mme Senan se propose. Approuvée par l'ensemble des conseillers présents.
- Mme le Maire demande à Mme Senan de faire l'appel des conseillers, et de faire signer la feuille de présence.
- Mme le Maire précise que :
« Cette séance étant une réunion préparatoire plus qu'une réunion de conseil normal il n'y aura pas d'approbation de procès verbal, donc les deux seront donnés en même temps à la prochaine réunion de conseil. Nous allons passer directement dans le vif du sujet, la préparation du forum. »

Mme le Maire demande qui vient, informe que Mr Sumzer ne sera pas présent, sera disponible pour la mise en place et pour le rangement, que Mme Marcilly Andréa sera absente.
Mme Duffourg Lydie trouve gênant que pour une présentation d'association de forum il manque plein de monde, que ce n'est pas top.
Mr Guyot Morgann sera absent.
Mme Wirbel Vivianne, Mme Senan Bernadette, Mr Henriot Paul, Mme Duffourg Lydie, Mr Kozak Michel, Mme Bouché-Pargny Sandrine seront présents.
Mr Waligunda Cédric, Mr Dimnet Jacky étant absents ce jour, nous ne savons pas.
Mme le Maire précise que seule Mme Pargny Sandrine l'a contacté pour lui confirmer sa présence le jour du forum, en lui indiquant où elle voulait être. Les autres élus ne l'ayant pas contacté, ils ne pourront être présents autour d'une table le vendredi 18 septembre.

Mme le Maire demande qui sera présent pour la journée du patrimoine le samedi 19 septembre :
Mme Wirbel Vivianne, Mme Senan Bernadette, Mr Henriot Paul, Mme Duffourg Lydie, Mme Bouché-Pargny Sandrine seront présents.
Seront absents Mr Kozak Michel, Mr Guyot Morgann, Mme Marcilly Andréa, Mr Sumzer Franck.
Mr Waligunda Cédric, Mr Dimnet Jacky étant absents ce jour, nous ne savons pas.

Mme le Maire informe qu'il y a en tout 9 commissions, que nous allons regrouper car peu d'élus présents. Elle voulait mettre 1 ou 2 conseillers faisant parti de la commission notée par table, par commission, ce n'est pas possible, il faut se ré-organiser. Avec une fiche d'inscription pour les habitants désireux de faire partie de cette commission tout en sachant qu'il ne faut pas dépasser le nombre d'élus par commission.

Elle distribue une fiche de synthèse des commissions pour dire ce qu'elles représentent et ce qui est fait dans ces commissions.
Elle explique qu'à partir du moment où des personnes s'inscrivent dans une commission, il y aura une délibération prise ensuite, que nous pourrions en tant qu'élu quitter et intégrer une commission nouvelle.
A l'arrivée des personnes Mme le Maire fera un discours d'accueil et leur offrira un apéritif.

1 et 2) Commissions finances et appels d'offres : avec Mr Kozak Michel, Mme Bouché-Pargny Sandrine.
Mme Marcilly Andréa, Mr Dimnet Jacky absents.
Mme le Maire précise qu'elle sera là et fera le tour avec les élus présents.
Une finance c'est l'analyse du budget communal, suivi des dépenses, recherches de financements, de subventions, et prospectives financières, rechercher où l'on peut trouver de l'argent.
Mr Kozak dit qu'il faut chercher à moins dépenser d'argent, que toujours à augmenter, à un moment il faut arrêter, qu'il faut réduire les dépenses.
Mme le Maire approuve, voir comment l'on peut réduire les dépenses.
Mme Senan dit que cela l'intéresserait par la suite, Mme le Maire dit que Mr Sumzer l'est également.
3) Commission fêtes et cérémonies : avec Mme Senan Bernadette
Expliquer que les gens peuvent participer, qu'on peut faire des choses ensemble, s'ils ont des envies de décos, de fêtes.
4) Commission fleurissement et espaces verts : Avec Mme Duffourg Lydie
Expliquer pourquoi nous voulons des personnes qui fassent parties de la commission, ce que cela va leur apporter, ce qu'ils pourraient eux apporter à la commune dans cette commission.
5) Commission eau et environnement : avec Mme le Maire, Mme Wirbel Vivianne
qui connaît le dossier. Réfection des canalisations, contacts avec le bureau d'études, montage des dossiers de subvention et transition écologique.
6 et 7) Commission Aménagement de l'espace et accessibilité, regroupée avec la commission Bâtiments et propriétés communales : avec Mme le Maire, Mme Wirbel Vivianne
Suivi du patrimoine bâti (mairie, églises, foyer rural) travaux d'entretien, rénovation énergétique.
Demander aux gens s'ils ont des idées. Réflexion sur l'évolution du village, mises aux normes PMR (personnes à mobilité réduite), la cuisine.
8) Commission communication :
Rédaction et mise en page du bulletin municipal (semestriel), alimentation du nouveau site internet et affichage.
Mme le Maire redit qu'elle tournera avec les élus,
Mme Senan dit que s'il n'y a personne à une table que l'on peut s'aider les uns les autres et rejoindre une autre table.
9) Commission Voirie Départementale : avec Mme le Maire, Mme Wirbel Vivianne
Mme le Maire va remettre le plan projet, qui n'est pas figé, qui est toujours modifiable.
Mme le Maire précise l'heure prévue du forum, 18h30, de venir un peu avant pour préparer, demande si quelqu'un peut ramener des chips ou autre. Mme Duffourg et Mme Senan feront quelque chose.

Questions diverses :

Mme le Maire revient sur le dernier mail envoyé par Mr Dimnet, uniquement aux conseillers, et pas à elle.
Mr Kozak dit qu'il ne faut pas lui accorder trop d'importance, qu'il vaut mieux ne pas lire ses mails.
Mme le Maire répond « oui et non, il a envoyé un mail à tous et pas à moi ».
Mme Duffourg dit que c'est pour retourner le conseil contre Mme le Maire.

Mr Kozak « Ne les lisez pas ».
Mme le Maire remercie Mme Duffourg pour lui avoir transmis le mail, et pour la réponse qu'elle a fait à Mr Dimnet.

Mme le Maire : « Ce monsieur se permet d'écrire sur son site des contre-vérités, qu'elle en parle ce soir car il s'attaque toujours à sa personne en essayant de vous mettre de son côté, me faisant passer pour une menteuse. Cela fait 6 ans que je vis ça et je ne peux plus le supporter. Je veux que ce soit noté dans les questions diverses. »

Mr Dimnet n'a pas mis l'intégralité du dossier, d'ailleurs comment se fait-il qu'il l'ait chez lui puisqu'il n'est plus maire ? Normalement il n'a pas le droit d'avoir ce qu'il a mis là-dessus.

Il a tout simplement acheté en avril 2020 deux disques durs, il s'est emparé de tout l'administratif de la commune, me les a rendu après bien des demandes, ou plutôt me les a jeté sur le bureau, je les ai fait analyser et bien entendu ils étaient délaissés de leur contenu.

Je vais donc vous parler de la cuisine.
Sur une fiche qu'il a mis sur son site on voit bien qu'il y avait effectivement un fauteuil roulant, qui pouvait circuler dans la cuisine, et que la distance était respectée. Mais il a bien entendu laissé les tables le long du mur (rabaissées), une fois que les tables sont mises un fauteuil est dans l'impossibilité de passer. Et quand ils sont passés, il avait bien mis la table baissée le long du mur, oubliant de rajouter qu'elle sert.
Il est vrai que lorsqu'on utilise la cuisine il n'y a pas besoin de la table, il est également notifié : travaux : acquérir mobilier pouvant être utilisé par des personnes handicapées. Ca, c'est noté dans ce qu'on avait eu et signé, et il a pris soin de ne pas afficher cette pièce complémentaire.

Concernant les portes principales sur le schéma il n'y en a qu'une, le degré d'urgence d'intervention est le même que la mairie, donc degré d'urgence 2.
Ca, c'est ce qu'il avait mis lui, donc la-dessus il n'y a pas de table. Normalement c'est une obligation de pouvoir tourner.

En ce qui concerne la mairie, un plan d'accessibilité avait été étudié, et ça il oublie d'en parler, c'était le plan qu'on avait reçu là.
La mairie nécessitait quelques aménagements, qui devaient être refaits dans les trois ans:
- Le stationnement
- L'absence de place de stationnement PMR devant la mairie (l'ancienne)
- Le cheminement permettant d'accéder à l'entrée principale ou une entrée dissociée envisageable, c'est ce qu'ils avaient écrit aussi
- L'entrée signalée et ouverte en permanence durant les heures d'ouverture.
Mme le Maire lit le rapport :
- Un aménagement pour une rampe d'accès pour la mairie devant
- La largeur des portes obligatoires 80cm
- Les escaliers munis d'une main courante de chaque côté parce qu'il n'y en avait qu'une
- Contraster visuellement le nez des marches par rapport au reste de l'escalier
- Mettre une bande colorée anti-dérapante
- Installer un appel de vigilance à 50 cm du premier nez de marche dans le sens de la descente
- Disposer le mobilier du rez-de-chaussée autrement
- Installer des portes franchissables par tous
- La salle de conseil inaccessible à l'étage pour certains PMR, il était envisagé le déménagement de la salle à l'étage vers le rez-de-chaussée par le conseil. Le projet était donc de transférer la salle de conseil de l'étage au rez-de-chaussée et de faire une petite extension à l'extérieur, et c'est ce que nous, on avait délibéré. Et lui affirme qu'en fait on était d'accord pour tout le reste.
- Et il fallait ajouter et remplacer les points d'éclairage. C'est tout ce qu'il fallait faire.

Le coût estimé avec création de places PMR comprenant l'aménagement des sanitaires en bas aussi, qui étaient trop petits, qui devaient être agrandis, avec une cloison, des appareils sanitaires, la menuiserie extérieure, la ventilation, le carrelage, les peintures, le tout était pour 17 000€ HT.
Et le coût de la mairie actuelle est de 247 575,65€ dont 120 000€ de crédit. Le crédit se termine en 2030.
Me Kozak ; « je ne sais pas où sont passés les 247 000€ là dedans. »

Mme Duffourg : « Quand tu calcules le prix au mère carré, c'est beaucoup plus cher qu'une maison d'habitation, il n'y a pas de sanitaire, pas de plomberie, rien, pas de cloison intérieure, rien. »
Mme le Maire : « J'ai cherché toutes les factures. Et après, il ose parler d'argent, dire que je dépense pour rien, pour une cuisine »
Mme Duffourg : « Quand tu fais , que tu divises la surface par le (Mme le Maire 75 mètres carrés), oui que tu divises ça, 247 000€ par 75 m², tu as un prix au m² qui est affolant, plus de 3000e le m². »
Mr Kozak, qui regarde les factures : « 16 500€ le carrelage »

Mme le Maire « Le coût de la réfection des toilettes + celles qui sont à l'étage car on a fait faire les deux en même temps était de 15 278€ et nous avons eu une aide de 4736€ soit 31 % du HT. »

Mr Guyot « après il faut être un minimum ...quand il a mis les plans je regardais les fenêtres qu'il a posé c'était lui, il aurait du justement faire des accès, donc c'est sûr, il fait ça pour vous mais même lui il a fait n'importe quoi pendant son mandat »
Mme le Maire « même les vitres du foyer rural, une proposition de deux autres entreprises que celle qu'il a proposée avait été faite et lorsqu'elles sont venues pour prendre les mesures, il n'avait pas les clés.

Mr Kozak « Déjà là tu n'as même pas tous les devis qui étaient lancés, il a tout fait dans son coin, il a signé tout seul »
Mme le Maire « après il va dire que nous on a dit oui, mais ça n'a pas été présenté comme cela en fait. Il nous a dit que cela reviendrait beaucoup trop cher là à cause des études »

Mme Duffourg « oui c'est ce qu'il m'avait dit aussi, dans les moments de la construction de la mairie, il m'avait dit : (mais non, ça revient trop cher, c'est bien plus cher que d'en faire une neuve) »
Mme le Maire : « c'est ce qu'il nous a dit, donc effectivement on a dit oui, sans trop expliquer. En fait je reviens là-dessus, on avait la délib de projetée, et il fallait se dépêcher à dire oui. On ne cherchait pas plus, malheureusement. Il y a des gens qui ne votaient pas, il les ajoutait. Et même parfois il n'avait pas le quorum et il les rajoutait quand même. »
Mr Henriot « Oui oui, je connais les combines »
Mme le Maire « Et maintenant il ose mettre des commentaires et moi je n'accepte plus çà. C'est pour çà que je veux que ce soit signalé dans le pv. »

Mme le Maire « Après je sais pas comment ils ont fait les comptes. 247 000€, c'est plus cher que deux maisons. »
Mme Duffourg « Et il n'y a rien dedans, pas de plomberie, pas de cloison intérieure, pas de menuiserie »
Mr Kozak « Tu as la clim »
Mme Le Maire « Normalement, elle devait être révisée tous les ans. Il n'est jamais venu malgré mes demandes. Et quand j'ai appelé sa secrétaire l'année dernière, pour dire qu'il fallait peut-être qu'il vienne quand même, il est venu et a dit « c'est dégueulasse là-dedans » même en parlant de la mairie, et en fait il y a eu un petit problème, on pensait qu'elle ne fonctionnait plus. Il voulait changer la carte électronique (600€ + les frais de déplacement) .Un autre entrepreneur m'a expliqué que le boîtier devait toujours être en face pour l'allumer. Qu'il fallait attendre un peu pour que la mise en route se fasse. En fait, cela fonctionnait. Heureusement que je ne l'ai pas passé en conseil. »
Mr Kozak conseille un artisan.

Mme Duffourg demande quand est louée la salle du foyer communal.
Mme le Maire informe que des personnes ayant loué la salle avait touché au boîtier électrique de la mairie, qu'on ne peut pas fermer à clé
Que la fois d'avant, on lui a dit que l'étuve avait pris feu, qu'il y avait des flammes. Le traiteur a éteint ce feu sur un appareil électrique avec un extincteur à eau, que le DJ est allé chercher dans sa camionnette, alors qu'un extincteur à poudre est présent dans la cuisine, avec une affiche pour le signaler.
En fait, ce qui a chauffé a coulé sur la résistance sous la plaque, et le rapport de l'expert dit qu'il n'y a pas eu de feu, juste un retour de flammes quand l'étuve a été ouverte.
Les locataires d'avant ont joué avec l'extincteur, il était dégoupillé et vide.
Il faut vérifier les extincteurs. S'il a été dégoupillé, le facturer.

La fiche état des lieux pour la location de la salle est à revoir. (plafond, luminaires, extincteur, tables, etc.) Si une table est cassée, facturer et noter « remplacement similaire ».

Rendre le chèque de caution lorsque ce qui est cassé est payé. On ne peut pas encaisser un chèque de caution.
Une association ne peut pas encaisser un chèque de caution car la salle appartient à la commune.

La séance est levée à 20h55.